

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Direction PTL
Tél : 04 34 24 71 55
Réf : CR/PC/CS/2024

2024 / 0377

Objet : Signature à titre onéreux d'une convention de prestation de services entre la Communauté Alès Agglomération et l'association Compagnie Première Intention pour la représentation du spectacle « Allo jonglage ! » du 7 au 12 octobre 2024

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté en date du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'Alès Agglomération a lancé le label Alès Agglo Scène des Mondes,

Considérant que dans ce cadre, des prestations de spectacles ont été retenues pour valoriser le label et promouvoir le tourisme culturel sur le territoire,

Considérant qu'afin d'assurer la réalisation de ces prestations, il est apparu nécessaire de faire appel à l'opérateur économique l'association Compagnie Première Intention pour la représentation du spectacle « Allo Jonglage ! »,

Considérant que cette prestation relève de la famille nomenclature interne suivante : 16-3-05 : prestations de spectacle et constitue, conformément aux articles R2121-1 à R2121-6 du Code de la commande publique, un ensemble homogène de prestation en raison de son unité fonctionnelle propre,

Considérant que cette prestation est proposée pour un montant total de 7 004,64 € HT (sept mille quatre euros et soixante quatre cents hors taxes),

Considérant que la proposition de la Compagnie Première Intention est une offre économiquement avantageuse pour assurer la prestation,

Considérant qu'il convient de conclure une convention déterminant les modalités et les conditions de cette prestation,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

L'association Compagnie Première Intention, représentée par son président, M. Xavier HANIQUAUT et domiciliée 69 rue Gantois - 59000 Lille, est retenue au titre de la prestation relative au spectacle « Allo Jonglage ! »

Le coût total de la prestation proposée par l'opérateur économique, la Compagnie Première Intention, s'élève à la somme de 7 004,64 € HT (sept mille quatre euros et soixante quatre cents hors taxes).

ARTICLE 2 :

Une convention fixant les modalités d'intervention sera signée avec l'association Compagnie Première Intention.

Cette prestation se déroulera du 7 au 12 octobre 2024 et fera l'objet d'une facturation présentée par et au nom de la Compagnie Première Intention, à l'issue de la dernière représentation.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 14 AOUT 2024

Le président
Christophe RIVENQ

